



RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Stress et violences

La souffrance psychique liée au travail est **la 2^e cause de pathologie professionnelle**. L'impact économique du stress chronique a été estimé jusqu'à 3,3 % du PIB en Europe.

Quelles actions ?

Les médecins du travail vous accompagnent :

- Information et sensibilisation des employeurs et des salariés
- Conseils pour une démarche de prévention
- Mise en place d'indicateurs
- Réalisation d'un premier diagnostic par la fiche d'entreprise
- Orientations pour un diagnostic approfondi en cas de fortes tensions et dans le contexte d'une gestion de crise



Pour en savoir plus, contactez-nous :
prevention@ast67.org

www.ast67.org

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaires des entreprises